



Diffusion immédiate

Moins de bateaux motorisés au lac Meech

Chelsea, le 11 juillet 2009 – Le CPPG accueille favorablement une récente décision de la CCN visant à protéger le lac Meech et à prioriser l'intérêt public dans sa gestion du parc de la Gatineau.

« En mettant fin à son entente avec l'Association du lac Meech sur la mise à l'eau des bateaux motorisés, la CCN confirme qu'elle jette les bases d'une meilleure protection des écosystèmes du parc de la Gatineau », a déclaré le coprésident du CPPG Andrew McDermott. « Des résidents ont abusé du lac Meech pendant trop longtemps avec leur pollution et leurs constructions illégales, et ce dernier geste indique tout à fait que la CCN entend nettoyer les dégâts », a-t-il ajouté.

Dans un avis qu'elle distribuait récemment, la CCN soulignait que les résidents du lac Meech devront faire la mise à l'eau de leurs bateaux motorisés sur leur propre terrain ou celui d'un autre résident à partir du printemps 2010. Les raisons invoquées : ces embarcations sont incompatibles avec la mission écologique du parc, étant donné qu'elles minent la santé des lacs et diminuent la qualité de l'expérience pour les visiteurs.

« Bien que les résidents du lac Meech prétendent depuis des lustres qu'ils sont de 'bons gardiens écologiques du parc', leurs faits et gestes prouvent le contraire », de dire M. McDermott. « Leurs travaux d'excavation ont envasé le lac Meech et endommagé son habitat du poisson. Ils ont contribué à la prolifération d'algues bleues, laissé trainer des explosifs sur la rive, et construit des maisons sur le fond du lac, sans parler de quais en violation des règlements », d'ajouter M. McDermott.

En plus de traiter le lac Meech comme une poubelle, les résidents tentent depuis des années d'en faire leur propre club privé. La manifestation la plus récente de ce phénomène : leurs tentatives de convaincre la CCN de fermer la plage Blanchet et la mise à l'eau publique au cours des consultations portant sur le plan directeur du parc de la Gatineau. Par ailleurs, à la fin des années quatre-vingt, ils avaient persuadé la municipalité de Chelsea de poser une barrière pour limiter l'accès public au lac Meech.

« Cette décision indique clairement – du moins, nous l'espérons – que la CCN ne se laissera plus bousculer par les riverains du lac Meech, et qu'elle prend la vocation publique du parc de la Gatineau de plus en plus au sérieux », de conclure M. McDermott.